

## RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 14 septembre 2023

Affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quatorze septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

### **Étaient présents :**

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

**Absents excusés** : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), GÉRAULT Carole (pouvoir donné à Martine HAMON), PASQUIER Sophie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

**Secrétaire de séance** : PRUNIER Laure.

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 28 juin 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ILLUMINATIONS**

L'assemblée, à l'unanimité, prolonge sa collaboration avec SONOLUX avec un contrat de location portant sur les années 2023, 2024 et 2025. Le montant annuel de la location est de 1201,82 € HT.

### **PROPOSITION D'ACHAT DU LAVOIR AUX « BERTRANDS »**

Une proposition est parvenue en mairie pour le lavoir des « Bertrands », à hauteur de 1500 €. Il s'agit des parcelles cadastrées A 752 et 1552, pour une superficie totale de 148 m<sup>2</sup>.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de le conserver. En effet, celui-ci n'a pas particulièrement d'intérêt architectural, il s'agit de béton et non de pierre. De plus, il représente de l'entretien pour un rendu qui n'apporte pas grand-chose à la commune. Paul-Albert MOUCHEL précise que la commune regorge de sources et que celle-ci n'est pas nécessaire à son bon fonctionnement.

L'assemblée décide, par 11 voix pour, 2 voix contre (Guillaume PLATON et Laurent BASNIER) et 6 abstentions (Martine HAMON, Carole GÉRAULT, Philippe ROINÉ, Stéphane BARBÉ, Aurélie MOUGEAT et Béatrice LEPOITTEVIN), de vendre ce bien.

Ensuite, la question du prix de vente se pose, car ces 148 m<sup>2</sup> se trouvent en zone constructible et le prix au mètre carré n'est pas très élevé. En revanche, rien d'autre ne pourrait être envisagé à cet endroit, et personne d'autre ne peut être intéressé par cette surface.

Le conseil municipal décide par 9 voix pour (Paul-Albert MOUCHEL, Antoinette COLARD, Sébastien DESMEULLES, Chantal TRAVERS, Sophie PASQUIER, Stéphane BARBÉ, Amélie CHEVASSUT, Marcel NÉE et Jean-François HENRY), 1 abstention (Carole GÉRAULT) et 8 voix contre (Philippe ROINÉ, Guillaume PLATON, Laurent BASNIER, Laure PRUNIER, Stéphane BELLIN, Martine HAMON, Béatrice LEPOITTEVIN et Aurélie MOUGEAT), d'accepter la proposition de 1500 €.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**EXTENSION GARDERIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE LA MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ**

<b><u>ENTREPRISE</u></b>	<b><u>MONTANT HT</u></b>
SOCOTEC	4 565 €
APAVE	2 700 €
MESNIL SYSTEM	4 085 €
HAG SYSTEM	3 460 €

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société APAVE, pour un montant de 2 700 €uros HT et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

**EXTENSION GARDERIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

<b><u>ENTREPRISE</u></b>	<b><u>MONTANT HT</u></b>
SOCOTEC	3 800 €
APAVE	4 375 €
BUREAU VERITAS	4 710 €

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société SOCOTEC, pour un montant de 3 800 €uros HT et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

**EXTENSION GARDERIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE L'ÉTUDE DE SOL**

<b><u>ENTREPRISE</u></b>	<b><u>MONTANT HT</u></b>
ARMASOL	2 880 €
FONDOUEST	5 000 €
SOL EXPLORER	4 542 €

Le Nombre d'essais pressiométriques est insuffisant pour ARMASOL ainsi que la profondeur des forages. Le Nombre d'essais pressiométriques est abondant pour SOL EXPLORER, ce qui apporte en général une finesse des résultats et évite les extrapolations coûteuses.

Concernant FONDOUEST, le nombre d'essais et de forage est inférieur à SOL EXPLORER avec un coût plus élevé.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société SOL EXPLORER, mieux-disante, pour un montant de 4 542 €uros HT et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour le projet de création d'un parcours de santé, l'Agence Nationale du Sport a donné son accord pour une subvention de 20 000 € sur un montant de 34 225 € HT, soit 58,44 %. Le reste à charge pour la commune étant de 31,56 %, la commune peut prétendre au fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à hauteur de 11,6 %, soit 3 958 €.

Il présente aux Membres du conseil municipal le plan de financement du parcours de santé, à jour, suite à la notification de la subvention de l'Agence Nationale du Sport :

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>		
Travaux	29 690 €	Subvention ANS	20 000 €	58,4 %
Matériel	4 535 €	Fonds de Concours CAC	3 958 €	11,6 %
		Auto-financement	10 267 €	30 %
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>34 225 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>34 225 €</u></b>	<b><u>100 %</u></b>

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, valident le plan de financement et autorisent le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès des services de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour la création d'un parcours de santé dans le bourg.

### **ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE**

L'assemblée donne son accord pour l'acquisition d'une autolaveuse sur batterie, pour un montant Hors Taxes de 3056 euros par la société SODIPREN.

### **PROJET D'AGRIVOLTAÏSME**

Une présentation d'un projet d'agrivoltaïsme a été faite en mairie le mardi 5 septembre. Après cette présentation, la personne en charge du projet demande à la commune un courrier d'accord de principe.

Or ce projet va à l'encontre des principes de différentes instances, notamment la SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui est un document chapeau servant à élaborer le SCOT, qui lui-même servira à élaborer les plans locaux d'urbanisme, dont le PLUI, qui sera prochainement en vigueur sur la commune. En effet, les fermes de ce type seront interdites une fois ce document en vigueur.

Certains conseillers estiment ne pas être en mesure de donner un avis par manque de connaissance du sujet. D'autres regrettent que ce genre d'activité prenne le dessus sur l'activité agricole, qui devient accessoire dans ce type de projet. Une autre partie du conseil municipal estime que ce projet est dans l'air du temps, et que c'est une utilisation intelligente de l'espace. Stéphane BELLIN, quant à lui, estime que ce projet est dangereux pour l'agriculture, et qu'il tend vers l'industrialisation et la fin d'un modèle agricole.

Il est difficile pour le conseil municipal de se mettre d'accord et de se positionner sur ce sujet. C'est pourquoi l'assemblée décide de ne pas s'engager à soutenir ce projet ni à tenter de l'empêcher.

### **RENTRÉE SCOLAIRE**

Philippe ROINÉ donne quelques informations sur la rentrée scolaire 2023 :

- La rentrée scolaire s'est bien passée, la députée, Anna Pic est venue y assister. Nous en avons profité pour lui faire visiter l'école. Nous avons 188 enfants scolarisés, et 180 inscrits à la cantine.
- Magali Lelouer, maîtresse des Moyennes Sections est partie en disponibilité pour une formation professionnelle. Elle est remplacée par Mme Pauline Loit.
- Concernant le personnel, nous avons accueilli notre nouveau cuisinier, Guillaume Rouxel, et notre nouveau directeur adjoint de l'accueil de loisirs : Frédéric Couet. Ils prennent leurs marques et se sont bien intégrés aux équipes. Guillaume a commencé à faire des cuissons de nuit et Frédéric a plein d'idées pour le jardin pédagogique.
- Les conseils d'école sont prévus les 6 novembre, 18 mars et 17 juin à 18h00. Les dates sont bloquées !

- Les CM1-CM2 vont partir à Paris dans le cadre de leur voyage scolaire, du 22 au 24 mai. Il y aura une visite de l'assemblée nationale notamment.
- L'assemblée générale de TSBE s'est tenue la semaine dernière et l'association peut une fois encore verser 10 000 € à la coopérative scolaire.

Paul-Albert MOUCHEL demande si le retour de l'appel le jour de la rentrée sera de nouveau d'actualité un jour. Stéphane BARBÉ indique qu'il en a discuté avec les enseignants et qu'il n'est pas prévu de revenir à ce mode de fonctionnement.

## **PACTE FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN**

Stéphane BARBÉ informe l'assemblée qu'un nouveau pacte financier est en cours d'élaboration au niveau de la Communauté d'Agglomération. En effet, la prise d'activité de l'EPR en 2024 apporte des dividendes, qui seront en partie reversés aux communes, et ce par différents mécanismes :

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : 20,4 Millions d'€uros seront reversés aux communes par cet intermédiaire.
- La Dotation de Solidarité Communautaire, jusqu'ici annuelle et aléatoire, sera pérennisée et intégrée aux attributions de compensation annuelles. Une enveloppe supplémentaire de 12 Millions d'€uros sera redistribuée aux communes selon des critères à définir.
- 24 Millions d'€uros seront attribués aux fonds de concours, et un quatrième axe de fonds de concours sera créé pour des projets plus dimensionnants et à l'échelle du territoire. Le projet de gendarmerie pourrait être éligible à ce type de participation.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La Tollevastaise : Les préparatifs commencent pour la 26<sup>ème</sup> édition de la Tollevastaise, qui aura lieu le samedi 14 octobre.
- Repas des seniors : Chantal TRAVERS rappelle à l'assemblée que celui-ci aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à la salle polyvalente.
- Nettoyage du cimetière : Chantal TRAVERS rappelle au conseil municipal que la journée de nettoyage du cimetière est programmée le 21 octobre. Le rendez-vous est fixé à 9h.
- City : Un courrier a été reçu en mairie, rédigé par des jeunes tollevastais qui souhaiteraient refaire le marquage au sol sur le city-stade. En effet depuis le retrait du revêtement de sol, il n'y a plus de lignes visibles. Ce projet a été confié au nouveau directeur adjoint du centre de loisirs qui se mettra en relation avec eux pour mettre en place ce projet.
- Sécurité incendie : Une solution alternative à la bâche au lieu-dit « Le Cable » est à l'étude. Un puits existant pourrait être utilisé pour sécuriser le secteur. Un rendez-vous sur place est organisé avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour avoir un avis technique à la faisabilité de cette solution.
- La prochaine réunion de conseil, aura lieu le mercredi 15 novembre 2023 à 20h30.

*Fin de la séance : 22h30*